

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST LAGER BRESSAC

Séance du : 28.01.2025

Date de la convocation 21.01.2025 Date d'affichage 29.01.2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 007-210702601-20250211-D_202502_3-DE

DELIBERATION N° 3-2025

Objet de la Délibération : **Usage Salle Animation Hebdomadaire**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de A. BERNARD

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / PELLEGRIN R. / BARDINE L. / RIOU J. / GRANDJEAN L. / TEILHAS-BALME V.

Excusés : CHEVAT L. / BAUDRAND M.

<i>Afférents au Conseil Municipal</i>	<i>En Exercice</i>	<i>Ont pris part à la Délibération</i>
15	13	11

Les élus en charge de la Commission Associations rappellent que la salle polyvalente est utilisée en semaine par plusieurs associations.

- ✓ Délibération du 28 février 2017 participation forfaitaire aux charges d'entretien 100 €
- ✓ Délibération du 20 octobre 2022 participation forfaitaire aux charges d'entretien 150 €

Au vu de la forte augmentation de ces charges, les élus proposent d'augmenter ce montant à 200 € / an.
Conditions de facturation : associations utilisant la salle polyvalente de façon pluri-hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- ✓ Approuve cette décision et ce nouveau tarif, à savoir 200 €/an.
- ✓ Charge le maire de signaler cette décision aux associations concernées
- ✓ Charge le maire d'appliquer cette nouvelle tarification à partir de janvier 2025

Alain BERNARD
Maire de SAINT LAGER BRESSAC



Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,